

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes du Pays de
Spincourt
Séance du 21 avril 2011**

L'an deux mille onze, le **21 avril à 20 H 30**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 15 avril 2011, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- ✓ Mr Christophe CAPUT,
- ✓ Mr Bernard COLLIN,
- ✓ Mr Roger GILLET,
- ✓ Mr Jean Marie MISSLER,
- ✓ Mr Maurice MORIN,
- ✓ Mr Gilles SPINELLI,
- ✓ Mr Massimo TRINOLI,
- ✓ Mr Jean LAMBERT,
- ✓ Mr Christophe WILCKE.

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mr François BRELLE,
- ✓ Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI

Participants non élus :

Mme Nadine SCHMIT,
Mme Sylvie TUCCONI

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe CAPUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Adoption des comptes administratifs et affectation du résultat :
 - a) Du budget général,
 - b) Du budget ordures ménagères,
 - c) Du budget maison de santé,
 - d) Des budgets lotissements - ZA.
2. Vote des taux d'imposition 2011.
3. Vote des budgets primitifs 2011 :
 - a) Du budget général,
 - b) Du budget ordures ménagères,
 - c) Du budget maison de santé,
 - d) Des budgets lotissements - ZA.
4. Régime de TVA sur lotissements - ZA
5. Examen de la proposition de création d'une communauté d'agglomérations.
6. Point sur la réforme de l'intercommunalité.
7. Compte rendu des réunions des commissions de la CODECOM.
8. Validation du programme voirie 2011.
9. Validation du programme éclairage public 2011.
10. Validation de l'APD (avant projet définitif) du groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
11. Crèches intercommunales :
 - a) Bilan 2010,
 - b) Modification du règlement intérieur,
 - c) Ouverture et fermeture de poste,
12. Etat des marchés conclus en 2010.
13. Souscription d'une ligne de trésorerie.
14. Modification statutaire pour transfert de siège social de la CODECOM.
15. Choix d'un prestataire pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments de la CODECOM.
16. Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des installations électriques des groupes scolaires et du bâtiment administratif de la CODECOM.
17. Attribution d'une subvention au FCBP (Football Club du Bassin Piennois).
18. Attribution de subventions pour la rénovation des façades privées.
19. Annulation d'une redevance ordures ménagères.
20. Cotisation 2011 au Carrefour des Pays Lorrains.
21. Demandes de dérogations scolaires.
22. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DU RESULTAT

a) BUDGET GENERAL

Adoption du compte administratif du Budget Général

Un exemplaire du compte administratif 2010 du budget général est donné à chaque membre du bureau. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le bureau décide de présenter le compte administratif 2010 du budget général au vote du conseil Communautaire.

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Général
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Le Président propose aux membres du bureau l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	1 982 516.39
Recettes de l'exercice	2 396 848.46
Résultat de l'exercice	414 332.07
Résultat antérieur	316 969.50
Résultat net à affecter	731 301.57

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	562 506.96
Résultat antérieur	- 603 912.23
Résultat de clôture	- 41 405.27
Solde des restes à réaliser	- 6 524.00
Résultat net	- 47 929.27

Le bureau décide de présenter au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 budget général.

Section de fonctionnement recettes

002 => 683 372.30

Section d'investissement

dépenses

001 => 41 405.27

recettes

1068 => 47 929.27

b) BUDGET ORDURES MENAGERES

Adoption du compte administratif du Budget Ordures ménagères

Un exemplaire du compte administratif 2010 budget ordures ménagères est donné à chaque membre du bureau. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le bureau décide de présenter le compte administratif 2010 du budget ordures ménagères au vote du conseil Communautaire.

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget ordures ménagères

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Ordures Ménagères,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, Le Président propose aux membres du bureau l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	563 451.90
Recettes de l'exercice	610 001.88
Résultat de l'exercice	46 549.98
Résultat antérieur	- 13 258.37
Résultat net à affecter	33 291.61

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	4 870.11
Résultat antérieur	30 995.37
Résultat de clôture	35 865.48
Solde des restes à réaliser	0
Résultat net	35 865.48

Le bureau décide de présenter au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 budget ordures ménagères.

Section de Fonctionnement Recettes

002 => 33 291.61

Section d'Investissement Recettes

001 => 35 865.48

c) BUDGET MAISON DE SANTE

Adoption du compte administratif Budget maison de santé

Un exemplaire du compte administratif 2010 budget maison de santé est donné à chaque membre du bureau. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le bureau décide de présenter le compte administratif 2010 du budget maison de santé au vote du conseil Communautaire.

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget maison de santé

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe maison de santé,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Le Président propose aux membres du bureau l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	0
Recettes de l'exercice	0
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur	0
Résultat net à affecter	0

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	- 59 799.17
Résultat antérieur	0
Résultat de clôture	- 59 799.17
Solde des restes à réaliser	0
Résultat net	- 59 799.17

Le bureau décide de présenter au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 budget maison de santé.

Section de Fonctionnement Dépenses

002 => 0

Section d'Investissement Dépenses

001 => 59 799.17

d) BUDGETS LOTISSEMENTS - ZA

✓ **Lotissement Dommary Baroncourt**

Adoption du compte administratif Budget lotissement de Dommary Baroncourt

Un exemplaire du compte administratif 2010 du budget annexe lotissement de Dommary Baroncourt est donné à chaque membre du bureau. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le bureau décide de présenter le compte administratif 2010 du budget lotissement de Dommary Baroncourt au vote du conseil Communautaire.

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget lotissement de Dommary Baroncourt

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Lotissement de Dommary Baroncourt, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010 lotissement de Dommary Baroncourt,

Le Président propose aux membres du bureau l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	2 272.40
Recettes de l'exercice	2 272.40
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur	
Résultat net à affecter	0
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 2 272.40
Résultat antérieur	
Résultat de clôture	- 2 272.40
Solde des restes à réaliser	
Résultat net	- 2 272.40

Le bureau décide de présenter au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 budget lotissement de Dommary Baroncourt

Section d'investissement

Dépenses

001 => 2 272.40

✓ **ZA Alamont**

Adoption du compte administratif Budget ZA Alamont

Un exemplaire du compte administratif 2010 du budget annexe zone d'activités Alamont est donné à chaque membre du bureau. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le bureau décide de présenter le compte administratif 2010 du budget zone d'activités Alamont au vote du conseil Communautaire.

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget ZA Alamont

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Lotissement ZA ALAMONT,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010 lotissement ZA ALAMONT,

Le Président propose aux membres du bureau l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	64 189.76
Recettes de l'exercice	19 311.08
Résultat de l'exercice	- 44 878.68
Résultat antérieur	44 878.68
Résultat net à affecter	0

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	21 648.28
Résultat antérieur	- 30 975.00
Résultat de clôture	- 9 326.72
Solde des restes à réaliser	0
Résultat net	- 9 326.72

Le bureau décide de présenter au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 budget lotissement zone d'activités Alamont :

Section d'investissement

Dépenses

001 => 9 326.72

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Considérant le débat d'orientation budgétaire, et nonobstant les investissements importants du projet de BP 2011, le Président, propose aux membres du bureau de ne pas voter de hausse des taux d'imposition.

	Bases effectives 2010	Bases prévisionnelles 2011	Taux 2011
TH	3 303 954	3 423 000	15.20
TFB	2 383 319	2 472 000	16.62
TFNB	901 602	920 800	22.78
CFE	213 390	231 700	11.50
FPZ	243 379		19.25

Allocations compensatrices :

TH : 24 989

TFNB : 46 907

T : 893

Produit des taxes directes locales attendu 2011 :

Produit : 1 167 546

Total allocations compensatrices : 72 789

Produit CVAE..... 34 910

Prélèvement GIR 220 956

Le conseil communautaire devra valider ces taux.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

a) BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2011 est donné aux membres du bureau pour analyse. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget primitif général 2010.

b) BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe 2011 ordures ménagères est donné aux membres du bureau pour analyse. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ordures ménagères 2010.

c) BUDGET MAISON DE SANTE

Le budget annexe 2011 maison de santé est donné aux membres du bureau pour analyse. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe maison médicale 2011.

d) BUDGETS LOTISSEMENTS ZA

Lotissement de Dommary Baroncourt

Le budget annexe 2011 du lotissement de Dommary Baroncourt est donné pour analyse aux membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe lotissement de Baroncourt 2011.

ZA Alamont

Le budget annexe 2011 de la ZA Alamont est donné pour analyse aux membres du bureau. Le Président présente en séance le document.
Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZA Alamont 2011.

ZA Eton

Le budget annexe 2011 de la ZA d'Eton est donné pour analyse aux membres du bureau. Le Président présente en séance le document.
Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZA d'Eton 2011.

4. REGIME DE TVA SUR LOTISSEMENTS - ZA

Le Président expose aux membres du bureau la nécessité d'assujettir la ZA Alamont, la ZA d'Eton et le lotissement de Dommary Baroncourt à la TVA de droit commun et au régime du réel.

Le conseil communautaire devra délibérer en ce sens.

5. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS.

Mr LUX, président de la Codecom du Pays de Verdun, a récemment envoyé des courriers à tous les maires du Nord Meusien leur proposant la création d'une communauté d'agglomérations. Cette dernière regrouperait l'ancien arrondissement de Verdun soit 160 communes.

L'objectif est financier car cette création permettrait une augmentation importante de la DGF. Par exemple, pour la Codecom du Pays de Spincourt la DGF passerait d'environ 470 000 € à 1 170 000 €.

Cette somme serait récoltée et gérée par la gouvernance.

Toutes les structures devront avoir un même coefficient d'intégration fiscal. Il faudrait donc s'aligner sur Verdun (0,86).

Il s'agirait donc de travailler sur des territoires de grande superficie comme nombre de pays européens.

La représentativité des communes serait différente. Les petites communes seraient moins représentées (1 délégué par commune).

Les membres du bureau à l'unanimité sont contre cette proposition. Cependant il appartiendra au conseil communautaire de prendre position et délibérer.

6. POINT SUR LA REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE

La réforme prévoit qu'aucune commune ne reste isolée et que les petites Codecom (< 5 000 hab.) se regroupent.

Le 6 mai 2011, Madame le Préfet organise une réunion de la CDCI afin de présenter sa proposition de schéma.

Il semble apparaître que l'Etat ait prévu de regrouper Damvillers et Spincourt.

Lundi 18 avril 2011, les présidents et vice-présidents des deux Codecom se sont rencontrés. La volonté de Damvillers est plutôt de venir avec nous. Ils n'ont pas toutes nos compétences, notamment le scolaire et l'habitat, mais mettent actuellement tout en œuvre pour y parvenir. Ils ont un fort atout économique avec la présence de plusieurs entreprises sur leur zone artisanale.

La Codecom d'Etain a décidé de ne pas se regrouper.

Les échéances sont proches :

- 6 mai 2011 : proposition de schéma intercommunal
- 31 décembre 2011 : décision définitive
- 2012-2014 : 2 ans pour la mise en place des regroupements (mêmes compétences, même fiscalité...)

Le Bureau est plutôt favorable pour le regroupement avec Damvillers. Il décide de poursuivre la réflexion dans ce sens.

7. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS DE LA CODECOM

- **Commission scolaire**

La commission propose d'augmenter les frais de dérogation de 330 à 350 €. Elle propose également de majorer la dotation par enfant de 30 à 35 € mais en incluant les frais de fournitures d'encre pour les imprimantes.

Un règlement des cantines a été étudié et créé afin de rappeler à tous les parents utilisateurs de ce service les droits et obligations de chacun.

- **Commission habitat**

Les travaux de la maison médicale avancent bien. Il n'y a pour l'instant aucun retard dans les délais.

Deux logements intercommunaux sont vacants.

- **Commission services de proximité**

Il est envisagé la création d'accueils périscolaires sur le RPI du Bois Brulé matin et soir ainsi qu'un service de cantine à midi. Trois réunions, une dans chaque village, auront lieu pour présenter les conditions de mise en œuvre de ces services. La faisabilité technique (les locaux) est actuellement étudiée en relation avec les services vétérinaires.

- **Crèches : voir point 11**

Le recrutement de l'animatrice pour le RAM est en cours. Le service devrait débuter dès le 1^{er} juin 2011.

- **Commission environnement**

Faisant partie intégrante du Grenelle de l'environnement, la redevance incitative est un mode de financement visant à favoriser la réduction des déchets, optimiser l'utilisation des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage), à maîtriser la hausse des coûts et améliorer la transparence.

Il convient donc de mener une réflexion sur ce sujet. Il est proposé, en partenariat avec la Codecom de Damvillers, de réaliser une étude financée à 70 % par l'ADEME.

Filière pneus : la Codecom rencontre des difficultés sur le ramassage des pneus. Un courrier va être envoyé aux 4 garages du territoire pour connaître leur volume annuel déposé à la déchetterie. Un courrier sera également envoyé à notre prestataire pour connaître le volume maximum qu'il peut prendre en charge.

Une tournée « points tri » sera faite prochainement pour obtenir un état des lieux.

La Codecom est en contact avec l'« Espace Info Energie » qui nous propose la possibilité de mettre en place une permanence au siège de la CODECOM.

8. VALIDATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2011

La commission voirie propose de réaliser les travaux suivant :

- Amel
 - o Rue de l'église : arrachement
- Arrancy
 - o Lopigneux chemin Didry : dérasement
- Billy
 - o Chemin des Clorières : point à temps localisé
- Duzey
 - o Faïençage devant l'église
- Eton
 - o Rue du bois et des abreuvoirs : arrachement, rabotage et BB
- Gouraincourt
 - o Rue Maxime de Gouraincourt : emploi partiel à l'émulsion
- Loison
 - o Diverses rues du village : arrachement
 - o Camp Marguerre : trous à l'entrée, dérasement et mousse

- Mangiennes
 - o Route du Haut Fourneau : 300 m. à refaire
- Muzeray
 - o Route d'accès : calage
 - o Impasse des tilleuls : projet (à confirmer)
- Rouvrois sur Othain
 - o Rue du bout de la ville : profilage et couche de roulement
 - o Rue viviers, rue du milieu et rue du moulin : arasement et bicouche
 - o Rue du lotissement : rabotage et enrobé
 - o VC Remenoncourt – Rouvrois : arasement et enduit d'entretien
- Saint Laurent
 - o Rue de la paquette : couche de roulement
 - o Rue château Persin : dérasement, point à temps localisé
 - o Route de Merle : arasement et enduit d'entretien
- Saint Pierrevillers
 - o VC Remenoncourt – St Pierrevillers : arasement et enduit d'entretien
- Senon
 - o Grand rue et rue de la place
 - o Petite rue arrivée : virage à reprendre
 - o Chemin de Vaudoncourt : création BB
 - o Rue Lavaux
- Sorbey
 - o Route de Longuyon : calage dans virage
- Spincourt
 - o Haucourt la Rigole : reboucher les fissures route Haucourt – Réchicourt
 - o Houdelaucourt : bicouche chemin Bourbon
- Villers les Mangiennes
 - o Route de Saint Laurent : purges en pleine largeur (option)
 - o Bois les Moines

Le conseil communautaire devra valider ce programme.

9. VALIDATION DU PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2011

La commission éclairage public propose de réaliser les investissements suivants :

Village	Rue	Nbr point lumineux
ARRANCY	Rue d'Abord	8
	Crèche	1
	Hameau Eurantes	2
PILLON	Route de St Laurent	1
SORBEY	Angle rue du moulin	1
ROUVROIS	Hameau Constantine	1
SENON	Hameau Ratentout	1
AMEL	Hameau Bellevue	3
TOTAL		18

Le conseil communautaire devra valider ce programme en y rajoutant un point lumineux à Pillon (programme 2010).

10. VALIDATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF) DU GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY BARONCOURT

Le Bureau valide l'avant projet sommaire.
Le conseil communautaire devra délibérer en ce sens

11. CRECHES INTERCOMMUNALES

✓ **BILAN 2010**

Un document synthétique concernant le bilan de fonctionnement des deux crèches intercommunales, est remis aux membres du bureau pour examen. Ce document sera présenté aux délégués communautaires en séance (annexe 1).

✓ **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES**

Le règlement intérieur des crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api a été retravaillé par la commission. Le Président expose ce document aux membres du bureau. Le nouveau règlement intérieur sera proposé aux délégués communautaires pour validation.

✓ OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Le président rappelle aux membres du bureau le départ d'une auxiliaire de puériculture en début d'année 2010 ainsi que le nouvel agrément pour 15 enfants à compter de janvier 2011.

Par conséquent, compte tenu du surcroît de travail occasionné un poste d'adjoint d'animation avait été ouvert mais non pourvu. Afin de respecter la législation en matière de petite enfance, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture à 20 heures.

Le bureau propose au conseil communautaire de valider la décision suivante :

- a) La création à compter du 1^{er} mai 2011 de :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 20/35^{ème}, la rémunération se fera sur la base de l'échelle 4 échelon 1 pour les non-titulaires.
- b) La fermeture après avis du C.T.P. de
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

12. ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2010

Le Président présente aux membres du bureau la liste des marchés conclus en 2010 conformément aux instructions du code des marchés publics.

Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009 (article 133 du code des marchés publics). Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Confortement d'Ouvrage d'Art	02/06/2010	BERTHOLD SA	55320	15 540,00
Eclairage public 2010 (Marché à bons de commande)	26/10/2010	NAILLON SAS	54920	5 337,50
Installation réseau câblage informatique Ecoles Spincourt et Rouvrois	29/04/2010	LAMBOTTIN LAURENT SARL	55240	6 560,00
Rénovation des armoires de commande d'Eclairage Public	27/05/2010	NAILLON SAS	54920	17 325,00
Entretien du réseau d'Eclairage Public	2010	NAILLON SAS	54920	12 188,97
		HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	12 689,73

Entretien, fauchage et débroussaillage des voies communales	2010	DEBROUSS'AGRI	54620	13 899,20
---	------	---------------	-------	-----------

MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	
Création d'une voirie de liaison et de desserte d'un groupe scolaire à Dommary Baroncourt	02/01/2010	EUROVIA LORRAINE AGENCE Bar le Duc	55001	108 826,20

MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Programme de Voirie 2010 - Lot 1	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	7 730,50
Programme de Voirie 2010 - Lot 2 Tranche ferme	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	180 439,50
Programme de Voirie 2010 - Lot 2 Tranche conditionnelle	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	19 079,50

MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 1	01/12/2010	MONTI SAS	55150	129 010,09
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 2	01/12/2010	SARIBAT	55430	365 000,00

Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 3	01/12/2010	SMAC	54000	124 502,76
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 5	01/12/2010	ALBRAND SARL	55430	107 791,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 8	01/12/2010	IDEAL CREATIONS	88300	72 012,70
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 9	01/12/2010	JEAN BERNARD REVETEMENTS	54710	29 360,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 10	01/12/2010	PETITJEAN & ENFANTS	55240	42 026,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 11	01/12/2010	PETITJEAN & ENFANTS	55240	28 781,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 12	01/12/2010	HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	39 929,80
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 13	01/12/2010	HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	128 371,12
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 14	01/12/2010	EGIL	54260	143 707,10
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 15	01/12/2010	MEUSE PAYSAGES	55000	5 193,40

MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Fourniture et livraison de repas pour les cantines scolaires	01/09/2010	AVENANCE SAS	54400	51 938,40

MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Maîtrise d'Œuvre Diagnostic Eclairage Public	02/07/2010	BET HUGUET	54000	9 800,00
Maîtrise d'Œuvre Création d'une Zone d'Activités à Eton	10/09/2010	CONCEPT VOIRIES	55160	19 462,50
Maîtrise d'Œuvre Programme Voirie 2010	08/01/2010	CONCEPT VOIRIES	55160	10 142,29
Mission contrôle technique de construction de la Maison Médicale de Spincourt	27/05/2010	APAVE	57075	6 935,00

MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999 EUROS,99 HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

Le conseil communautaire devra valider ce tableau.

13. SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le bureau examine les différentes propositions que les organismes bancaires ont soumis pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.

Le Bureau propose la délibération suivante pour approbation par le conseil communautaire :

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide la souscription d'une ligne de trésorerie pour l'année budgétaire 2011 auprès de Caisse d'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 200 000.00 €

Durée : 1 an

Taux : T 4M ou EONIA 0.80 %

Remboursement : trimestriel

Frais de dossier : 0.06 % du montant

Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts.

Le Président est autorisé à signer le présent contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

14. MODIFICATION STATUTAIRE POUR TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA CODECOM

Le Président rappelle les règles de modification des statuts : conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux relevant de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI aux communes membres.

Passé ce délai, sans prise de position, la décision est réputée favorable. La modification statutaire est acquise dès lors que 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population ont délibéré en ce sens ou lorsque la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant au moins les 2/3 de la population ont délibéré en ce sens.

Le Président propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt comme suit :

Article 3 – Siège :

Le siège de la Communauté est fixé à la Maison des Services, Place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT.

En lieu et place de :

14 rue de l'hôtel de ville – 55230 SPINCOURT

Le conseil communautaire devra valider cette procédure de modification statutaire.

15. CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ET LA FOURNITURE D'EXTINCTEURS POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS DE LA CODECOM

Après consultation pour le choix d'un prestataire qui assurerait l'entretien et la fourniture d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments de la CODECOM, deux entreprises ont établi les propositions suivantes :

- **France Incendie**

- Prix unitaire par extincteur portatif : 2,57 €
- Prise en charge globale par site : 19,47 €
- Les couts de gestion administrative impliquent une facturation minimum de 150 € HT (fournitures étant facturées ensus le cas échéant)
 - Plombage : 0,37 €

- **MSCI**

- Vérification extincteur + plomb à sceller inclus 3,04 €
- Prestation de service déplacement sur site 15,63 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences scolaire, service de proximité, habitat,

Considérant la nécessité d'évaluer l'ensemble du parc d'extincteurs de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat d'entretien de ce parc d'extincteurs,

Considérant la consultation réalisée,

Au regard des différentes propositions émanant des prestataires de services, Le bureau émet un avis favorable pour retenir l'offre de la société MSCI mieux disante pour une durée de 3 ans.

Le conseil communautaire, devra délibérer sur ce choix.

16. CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES GROUPES SCOLAIRES ET DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM

Après consultation pour le choix d'un prestataire qui assurerait la vérification périodique des installations électriques des groupes scolaires et du bâtiment administratif de la CODECOM, trois entreprises ont établi les propositions suivantes :

- APAVE : 2 039,40 € HT
- Kupiec et Debergh : 1 370,00 € HT
- Dekra : 1 320,00 € HT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la nécessité d'effectuer une vérification des installations électriques des groupes scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Considérant l'obligation de mise en conformité électrique de l'ensemble des ces installations,

Considérant la consultation réalisée,

Au regard des différentes propositions émanant des prestataires de services,

Le bureau émet un avis favorable pour retenir l'offre de l'entreprise DEKRA mieux disante, pour un montant de 1 320.00 euros HT.

Le conseil communautaire, devra délibérer sur ce choix.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FCBP (FOOTBALL CLUB DU BASSIN PIENNOIS

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Vu le vote du budget primitif et la disponibilité de crédits,

Vu la demande de subvention effectuée par l'association du football club du bassin Piennois pour l'organisation annuelle du tournoi international de foot, manifestation de promotion locale,

Le bureau après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 €.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

18. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES FAÇADES PRIVEES

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,
Vu la convention de développement local signée avec le Conseil Général de la Meuse,

Vu le règlement départemental du programme de ravalement de façades,

Vu la conformité des dossiers présentés,

Le Bureau après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes dans le cadre du développement local :

Bénéficiaire	Montant travaux	Subv C. G	Subvention CODECOM	TOTAL
CHARPENTIER Claude Nouillonpont	1 200.00	150.00	150.00	300.00
LEGROSDIDIER Louis Dommary Baroncourt	14 206.31	457.50	457.50	915.00

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

19. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le deuxième semestre 2010 :

171/2710	HOLLARD Chantal Billy/Mangiennes	Passage en RS – gens du voyage	- 107.10
	SAMSON Christian Nouillonpont	Déménagement au 30/06/2010	- 35.70
180/3438	CHERIN Xavier – PHULPIN Stéphanie Mangiennes	Déménagement en octobre 2010	- 35.70

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

20. COTISATION 2011 AU CARREFOUR DES PAYS LORRAINS

Le Président rappelle la démarche de développement local, le rôle et les actions du Carrefour des Pays Lorrains.

Après en avoir délibéré le bureau autorise le versement de la cotisation 2011 pour un montant de 477 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

21. DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de

↳ Melle PHILISPART Nadine, domiciliée 14 rue des Jardin à Arrancy sur Crusnes, sollicitant une demande de dérogation pour son fils Emilien PHILISPART, à l'école de Cutry,

↳ M. et Mme GENTILI Maxime, domiciliés 2 rue Baron Henry à Saint Laurent sur Othain, sollicitant une demande de dérogation pour leurs

enfants Noémie et Naryan GENTILI, à l'école Porte de Bourgogne à Longwy,

↳ M. et Mme FAYON Francis, domiciliée 4 Route de Muzeray à Duzey, sollicitant une demande de dérogation pour leur fille Laure FAYON, à l'école de Spincourt.

↳ Mme BRAGARD Sophie, domiciliée 20 bis Grande Rue à Sorbey, sollicitant une demande de dérogation pour son fils BRAGARD Lucas, à l'école de Longuyon.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'accéder à la demande de la famille FAYON et d'accorder cette dérogation sous réserve de place disponible dans l'école d'affectation et autorise le règlement des frais inhérents.
- De refuser les demandes de Melle PHILISPART et Mme BRAGARD, compte tenu d'une possibilité d'accueil périscolaire à l'école de Rouvrois sur Othain.
- De réexaminer la demande de M. et Mme GENTILI, au regard de la possibilité de création d'une cantine et d'un accueil périscolaire sur la commune de Saint Laurent.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

22. QUESTIONS DIVERSES

FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES PARTICIPANTS AU BAFA PERFECTIONNEMENT

Une formation BAFA perfectionnement a été organisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt du 28 février au 5 mars 2011.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence animation du territoire,

Après en avoir délibéré, le bureau

- Fixe la participation des stagiaires BAFA (hors personnel CODECOM) à 250 €,

- Fixe la participation de la CODECOM à destination des ressortissants du territoire communautaire à 100 € maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé de créer un cahier des charges afin de définir exactement les remises en état de la voirie communautaire lorsque des entreprises extérieures (EDF, Syndicat des Eaux, France Télécom ...) sont dans l'obligation d'intervenir sur la voirie communautaire.

La commission voirie travaillera sur ce projet et le soumettra au conseil communautaire pour validation.

1. Adoption des comptes administratifs et affectation du résultat :
 - a) Du budget général,
 - b) Du budget ordures ménagères,
 - c) Du budget maison de santé,
 - d) Des budgets lotissements - ZA.
2. Vote des taux d'imposition 2011.
3. Vote des budgets primitifs 2011 :
 - a) Du budget général,
 - b) Du budget ordures ménagères,
 - c) Du budget maison de santé,
 - d) Des budgets lotissements - ZA.
4. Régime de TVA sur lotissements - ZA
5. Examen de la proposition de création d'une communauté d'agglomérations.
6. Point sur la réforme de l'intercommunalité.
7. Compte rendu des réunions des commissions de la CODECOM.
8. Validation du programme voirie 2011.
9. Validation du programme éclairage public 2011.
10. Validation de l'APD (avant projet définitif) du groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
11. Crèches intercommunales :
 - a) Bilan 2010,
 - b) Modification du règlement intérieur,
 - c) Ouverture et fermeture de poste,
12. Etat des marchés conclus en 2010.
13. Souscription d'une ligne de trésorerie.
14. Modification statutaire pour transfert de siège social de la CODECOM.
15. Choix d'un prestataire pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments de la CODECOM.
16. Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des installations électriques des groupes scolaires et du bâtiment administratif de la CODECOM.
17. Attribution d'une subvention au FCBP (Football Club du Bassin Piennois).
18. Attribution de subventions pour la rénovation des façades privées.
19. Annulation d'une redevance ordures ménagères.
20. Cotisation 2011 au Carrefour des Pays Lorrains.
21. Demandes de dérogations scolaires.
22. Questions diverses.

Mme Jocelyne ANTOINE MALIK		Mme LOUIS PIZZAGALLI Sonia	
M. François BRELLE		M. Jean Marie MISSLER	
M. Christophe CAPUT		M. Maurice MORIN	
M. Bernard COLLIN		M. Gilles SPINELLI	
M. Roger GILLET		M. Massimo TRINOLI	
M. Jean LAMBERT		M. Christophe WILCKE	